

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENERGIE**



**POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DANS LE
DOMAINE DE L'ENERGIE**

DGS/DSE - Septembre 2015

Introduction :

Le recouvrement de la souveraineté nationale sur les richesses du sous-sol du pays a permis au secteur de l'énergie de jouer un double rôle, celui d'approvisionner l'économie en énergie et en matières premières et de contribuer au financement de son développement.

Depuis la nationalisation des hydrocarbures, l'Algérie a enregistré un essor remarquable, marqué par le lancement d'importants programmes de développement qui ont permis d'améliorer le niveau de vie et de bien-être du citoyen.

Les hydrocarbures occupent une place importante dans l'économie nationale. Ils contribuent à hauteur d'un tiers du produit intérieur brut (PIB), à près de la moitié des recettes budgétaires de l'Etat et représentent l'essentiel des revenus d'exportation du pays.

L'Algérie dispose d'un potentiel de ressources énergétiques appréciable. Au-delà des ressources pétrolières et gazières, l'exploitation des énergies renouvelables et notamment le solaire va diversifier la base énergétique et conforter le développement durable du pays.

L'industrie nationale des hydrocarbures poursuit son développement, pour accroître le niveau des réserves. Le secteur a ainsi réalisé un nombre important de découvertes, notamment par la compagnie nationale Sonatrach en effort propre. L'effort de développement et de rationalisation de l'exploitation des ressources est complété par l'expansion des infrastructures de transport ~~par~~ et des unités industrielles de transformation et de valorisation des hydrocarbures.

Le développement de la branche de l'électricité et de la distribution du gaz naturel poursuivra sa croissance à un rythme soutenu sur le moyen terme, avec la réalisation d'importants programmes de production d'électricité et d'expansion des réseaux de transport et distribution. Cet effort s'est déjà traduit par un taux de raccordement à l'électricité de 99% et un taux de pénétration du gaz naturel de plus de 52 % des foyers.

I- Cadres juridiques et institutionnels :

Une des missions du secteur est d'assurer l'adéquation du cadre juridique et institutionnel des activités énergétiques avec les objectifs qui lui sont assignés. Ceci implique notamment l'adaptation des lois et réglementations permettant à l'industrie de déployer ses activités.

Dans ce sens, le secteur a entrepris des réformes, s'inscrivant dans une logique de développement durable, ayant pour objectif notamment :

- La valorisation optimale du potentiel des ressources naturelles ;
- L'augmentation et la diversification des revenus de l'Etat ;
- L'amélioration de la disponibilité et la qualité des produits et services énergétiques ;
- Le renforcement de la position de l'Algérie à l'extérieur, comme pays fournisseur fiable.

Ainsi, avec la promulgation des deux lois relatives à l'électricité et aux hydrocarbures, le secteur de l'énergie s'est doté d'un cadre juridique et institutionnel définissant les responsabilités et missions pour les différentes activités, dont les trois institutions ci-après:

- ***La Loi n° 02-01 du 5 février 2002 relative à l'Electricité et la Distribution du Gaz par canalisations :***
 - ✓ Cette loi a permis la création de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) qui est un organisme indépendant doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de veiller au fonctionnement concurrentiel et transparent du marché de l'électricité et de la distribution du gaz par canalisations dans l'intérêt des consommateurs et celui des opérateurs.

- ***La Loi n°05-07 du 28 avril 2005, relative aux hydrocarbures, modifiée et complétée par la loi n°13-01 du 20 février 2013.*** Cette loi a permis la création de deux agences :
 - ✓ ALNAFT a pour rôle de promouvoir les investissements dans l'amont pétrolier. Elle se doit de gérer les banques de données, délivrer les autorisations de prospection, procéder aux appels d'offres, effectuer leur évaluation et attribuer les périmètres de recherche et d'exploitation.
 - ✓ L'Agence de Régulation des Hydrocarbures, (ARH) est chargée notamment d'élaborer et de veiller au respect de la réglementation en matière de tarification du transport par canalisation et de stockage, ainsi qu'en matière d'hygiène, sécurité industrielle et de protection de l'environnement.

La loi 05-07 sur les hydrocarbures a été amendée en 2013. Ces amendements visent notamment, l'encouragement des investissements dans les activités de recherche et d'exploitation des hydrocarbures des gisements de petite taille, des gisements situés dans les zones très faiblement explorées et des gisements à géologie complexe et/ou manquant d'infrastructure ainsi que l'optimisation des gisements par les techniques de récupération tertiaire.

II- Branche hydrocarbures :

I- Amont pétrolier

Les nouveaux prospects pour le forage durant les prochaines années ont été sélectionnés en donnant la priorité aux forages de délinéation et d'appréciation et aux forages de développement tout en maintenant l'effort en matière de puits d'exploration, notamment dans les zones peu explorées et à proximité des installations futures.

Pour l'offshore, les travaux d'interprétation de la sismique acquise sont en cours. Toutefois et compte tenu de l'offshore algérien qui est un domaine Ultra-Profond et le manque d'expérience, en particulier en matière de coûts de forage et de la gestion des risques techniques et environnementaux, Sonatrach examine les propositions de certaines compagnies maîtrisant la technologie et ce, dans le but de partager le risque exploratoire.

Pour le non-conventionnel, les résultats recueillis à partir des tests réalisés sur les puits pilotes AHT-1 H1 et AHT2-H2 indiquent un bon comportement du réservoir Frasnien avec un débit cumulé pour les deux puits de 250 000 m³/j.

La démarche adoptée consiste à évaluer et apprécier d'abord les résultats pour, éventuellement, développer les gaz de schiste lorsque toutes les conditions seront réunies.

Pour améliorer son niveau de production, Sonatrach escompte un apport de l'ordre de 63 000 bbl/j de pétrole brut réparti comme suit :

- Hassi Messaoud 10 000 bbl/j;
- Rhourde Chegga: 1500 bbl/j;
- Bir Berkine : 20 000 bbl/j;
- Périphérie Sud: 13 000 bbl/j;
- Hassi Toumiat: 1800 bbl/j;
- Hassi Berkine : 5000 bbl/j;
- El Merk : 12 000 bbl/j.

D'autre part, un apport en Gaz Naturel de l'ordre de 10 milliards/an sera disponible en addition à la production actuelle ; il s'agira principalement de gaz de réinjection optimisé (Champ de Hamra, Hassi R'Mel réduction de cyclage avec redistribution et optimisation de la réinjection par puits).

Il est prévu aussi, la mise en exploitation des gisements actuellement en phase de développement, tels que :

- Tinrhert : Mise en exploitation prévue en janvier 2017 (9,9 millions Sm³/j). Le niveau de production atteindra les 22 millions de m³/j en janvier 2024 (12 millions de m³/j seront traités à Alrar et 10 millions de m³/j seront traités à Ohanet).
- Touat Gaz (projet en association): Date de mise en production prévue pour le 4^{ème} trimestre 2016, pour une production de 4,5 Gm³/an ;
- Timimoun (projet en association): Date de mise en production prévue pour 2017, pour une production de 1,5 Gm³/an ;
- Reggane Nord (projet en association) : Date de mise en production prévue pour le 2^{ème} trim. 2017, pour une production de 2,8 Gm³/an ;

L'Activité Transport par Canalisations

L'Activité Transport par Canalisations est un maillon stratégique et régulateur de la chaîne nationale des hydrocarbures et son extension constitue un des objectifs fixés par Sonatrach pour accompagner le développement de sa production.

En effet, les capacités d'évacuation des hydrocarbures doivent être constamment adaptées aux profils de production en amont et en aval de la chaîne (capacités d'exportation tant par pipes que par voie maritime).

Aujourd'hui, l'entreprise gère un réseau de pipes, oléoducs et gazoducs couvrant plus de 19.600 kilomètres, avec capacité opérationnelle totale de transport de 360 Millions de Tep, ainsi que deux centres de dispatching : Hassi Messaoud accueille le dispatching des liquides et Hassi R'Mel celui du gaz naturel.

Sonatrach continue à renforcer ses capacités d'exportation du Gaz Naturel et ce, en plus des trois gazoducs transcontinentaux (GPDF, Medgaz et Enrico Mattei).

L'effort de développement et de réhabilitation dégagera, à moyen terme, une capacité additionnelle de 61 MTEP, portant ainsi la capacité du réseau de 360 MTEP à 421 MTEP à l'horizon 2019.

S'agissant du transport maritime, Sonatrach (Hyproc et SPC Londres) possède vingt et un (21) navires de transport, (2 pétroliers), (10 de GPL) et (9 de GNL) et ambitionne d'acquérir deux autres méthaniers, actuellement en chantier.

Les capacités de transport développées par Sonatrach lui permettent de disposer d'un portefeuille d'exportations GN/GNL très flexible ; ce qui lui offre la possibilité, si nécessaire, de moduler son mode de fourniture en jouant de cette flexibilité pour conforter la sécurité d'approvisionnement de ses clients.

II- Aval pétrolier

La stratégie de développement de l'activité Aval pétrolier vise à valoriser les ressources gazières nationales, créer de la richesse et assurer un développement durable à des coûts raisonnables.

Le dispositif juridique et réglementaire qui a été promulgué et mis en œuvre, consacre l'ouverture du secteur aux investissements nationaux et étrangers.

Pour accompagner les investisseurs potentiels, des avantages leurs ont été consentis dans ce cadre, notamment à travers un prix de cession du gaz naturel comme matière première attractif lorsque les produits finis sont destinés au marché local ainsi qu'un régime fiscal approprié s'agissant des projets industriels.

La stratégie adoptée pour concrétiser les objectifs tracés, a été basée sur :

- Le partenariat, comme option qui permettra de partager les risques technologiques et commerciaux (acquisition du savoir-faire) ;
- L'accès aux financements et aux marchés internationaux ;
- La création des PME/PMI

Le plan de développement des différentes branches d'activité sur la période 2015-2019, prévoit, notamment :

Activité de raffinage

Le développement économique et social enregistré ces dernières années s'est traduit par une forte croissance de la demande sur les carburants. Pour satisfaire ce besoin, sans cesse croissant, le secteur de l'énergie a décidé de réaliser, pour l'horizon 2019, trois nouvelles raffineries (Tiaret, Biskra et Hassi Messaoud), avec une capacité de traitement globale 13 MTA. Cette capacité additionnelle permettra d'élever la capacité de l'outil de raffinage national à environ 44 Millions de tonnes par an (MTA).

Avec cette nouvelle capacité, les besoins du marché national seront totalement satisfaits et permettra d'exporter l'excédent.

Pour la valorisation du fuel, il a été également prévu la réalisation, au niveau de la plateforme de Skikda, d'une unité de conversion du fuel pour la production de gasoil, pour une capacité de traitement de 4 MTA.

Activité Liquéfaction

Pour la valorisation du gaz naturel sur le marché international, le secteur a lancé en 2008 un programme de développement de ses capacités de liquéfaction. Dans ce cadre, deux méga-trains de liquéfaction ont été réalisés et mis en exploitation à savoir :

- un méga-train à Skikda avec une capacité de production de 4,5 MTA de GNL, en remplacement des unités détruites lors de l'incident du 19/01/2004.
- Un nouveau train à Arzew « GNL3Z» avec une capacité de 4,5 MTA

Activité pétrochimique

La relance de l'activité pétrochimique permettra à terme de rendre disponibles sur le marché national les matières premières de base, à des prix compétitifs.

Cette stratégie s'articule autour des principaux objectifs suivants :

- Le développement du tissu industriel national qui peut être concrétisé à travers la constructions de nouvelles unités pétrochimiques de taille économique viable destinées à transformer le gaz naturel et autres produits liquides (fuel, naphta, propane), en produits dits de première génération et de grands intermédiaires poly-oléfiniques ;
- Substitution des importations de matières premières par des matières premières produites localement, à des prix compétitifs

Deux importants projets implantés à Arzew pour la production d'urée et d'ammoniac ont été déjà concrétisés dans le cadre de partenariats respectivement avec le groupe égyptien Orascom (Sorfert) et le groupe omanais SBGH (AOA) et mis en exploitation en 2013 et 2014.

Développement de l'activité de distribution des produits pétroliers.

Capacités de stockage et de distribution de produits pétroliers.

Le plan de développement des capacités de stockage et de distribution des produits pétroliers s'inscrit dans le cadre de politique énergétique du pays qui vise à sécuriser sur le long terme les besoins de l'économie nationale en matière de produits pétroliers et assurer une autonomie de consommation nationale de 30 jours. Ce plan s'articule essentiellement sur la concrétisation de plusieurs projets visant :

- l'augmentation des capacités de stockage à l'horizon 2020 avec pour objectif, une capacité de 2,2 millions m3.
- l'extension du réseau de transport par canalisations et du réseau de distribution des produits pétroliers, avec comme objectif la fiabilisation des approvisionnements en produits pétroliers et l'élimination des contraintes de distribution.

La longueur du réseau de transport par canalisations passera de 370 km à plus de 2 000 km.

Réalisation des points de vente de carburants :

- Projet 42 stations-services autoroutières : 21 stations sont déjà opérationnelles, le reste sera livré durant l'année 2016.
- Projet méga stations autour des grandes agglomérations.

Distribution de butane B13

Pour répondre aux besoins de la population en matière de gaz butane, notamment dans les zones enclavées, un programme lancé en 2012 et qui consiste en la réalisation de 10 micro-centres enfuteurs a été déjà concrétisé.

Diversification de la consommation de carburants et protection de l'environnement.

S'agissant de la diversification de l'utilisation de carburants sur le marché national et pour la protection de l'environnement, le secteur a engagé une série d'actions visant la promotion de produits de substitution, propres tels que le GPLC et le GNV et la généralisation de l'essence sans plomb. L'objectif visé à long terme pour le GPLC, est d'atteindre 30% dans la part des carburants.

Pour concrétiser cet objectif, le secteur a engagé les actions et pris les mesures ci-après :

- augmentation du nombre de points de vente de GPL carburant sur l'ensemble du territoire national, notamment, au niveau des wilayas frontalières ;
- multiplication du nombre de centres de conversion en GPLC ;
- conversion du parc automobiles des administrations et entreprises publiques ;
- facilitations financières pour l'acquisition des équipements nécessaires par les opérateurs.

Promotion du GNV :

- L'introduction progressive dans le transport public du pays et la promotion du GNV.
- développement d'un réseau de stations GNV.
- introduction dans le parc national des autobus et bennes à ordures fonctionnant au GNV.
- fabrication des équipements.
- campagne de promotion du GNV.

Plan d'action du gouvernement pour la période 2015-2019
(Récapitulatif des projets portant augmentation des capacités de stockage et d'extension des infrastructures existantes)

Intitulé de l'action	Projets	Localisations	Date de lancement	Date prévisionnelle d'achèvement
Projets	Enfutage	Khenchela (Chechar)	2015	achevés
		Boumerdes (Bordj Menaël) (*)		
		Tamanrasset		
		Tindouf		
	Canalisations Multi produits	Arzew-Relizane	2015	2018
		Eulma-Alger	2015	2018
		Khroub- Batna	2015	2017
		Sidi Bel Abbès- Saida	2016	2019
		Eulma – Béjaïa (piquage sur la canalisation Eulma-Alger)	2015	2018
		El Eulma –Tizi Ouzou (piquage sur la canalisation Eulma-Alger)	2015	2018
	Canalisations GPL	Arzew – Chlef	-	-
		Alger –El Eulma	2015	2018
		Khroub- Batna	2015	2017
		Khroub- El Eulma	2015	2017
		Alger- Tizi Ouzou (piquage sur la canalisation Alger-El Eulma)	2015	2018
		Alger- Béjaïa (piquage sur la canalisation Alger-El Eulma)	2015	2018
	Extension capacités de stockages carburants	Sétif (Eulma)	2015	2017
		Relizane (Oued Djamaa)	2015	2017
		Batna	2016	2018
		Blida	2015	2018
Tlemcen		2015	2018	
Nouveaux dépôts carburants	Jijel (Djendjen)	2015	2018	
	Tamanrasset	2016	2018	
	Oran (Arzew)	2015	2018	
	Chlef (Oued Sly)	2015	2017	

(*) : Le projet est en cours de réalisation.

III- Branche « énergie » :

Cette branche « énergie » renvoie à l'électricité, la distribution du gaz naturel, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Une des missions du secteur de l'énergie est de fournir à l'ensemble de la population et à travers tout le territoire national, l'énergie dans les meilleures conditions de coût et de qualité et continuité de service.

Le secteur a déployé beaucoup d'efforts en termes d'investissement pour le développement des capacités de production et de transport et distribution, ainsi que de confortement des infrastructures et réseaux électriques et gaziers.

Parallèlement à ces réalisations, le secteur continue la mise en œuvre du programme national d'énergies renouvelables (ENR) et d'efficacité énergétique (EE), mis à jour et adopté par le gouvernement en début 2015.

Outre ses implications positives sur le développement, cette politique contribue à la préservation des ressources naturelles épuisables et à la protection de l'environnement et de la santé.

Electricité et distribution publique du gaz :

I- Programme de l'Etat :

➤ Programmes publics d'électrification et de distribution publique du gaz (ER et DP gaz) :

Vecteurs de développement socio-économique, l'électricité et le gaz n'ont pas cessé de connaître une demande sans cesse croissante atteignant ces dernières années des taux d'évolution à deux chiffres. Des programmes ambitieux ont été adoptés par le gouvernement et mis en œuvre dès les années 70 permettant d'atteindre à fin 2014, un taux d'électrification de 98,7 % en raccordant plus de huit (8) millions de foyers, et un taux de pénétration de gaz naturel de 52,3 %, en raccordant plus de quatre (4) millions de foyers.

Ces résultats ont été atteints à la faveur des programmes publics d'électrification et de distribution publique du gaz (ER et DP Gaz) qui traduisent l'engagement des Pouvoirs Publics pour le développement durable.

Programmes nationaux, régionaux ou spéciaux, ils sont soutenus financièrement par l'État, à hauteur de 75% du coût global des projets et confiés aux filiales de Sonelgaz en qualité de Maître d'Œuvre et de Maître d'ouvrages. Ils sont constitués des composantes suivantes :

- Programmes antérieurs à 2010 (en cours d'achèvement) pour le raccordement de près de 1 700 000 foyers en gaz et 260 000 foyers en électricité, pour un coût global de près de 400 milliards de Dinars (G.DA), dont plus de 300 milliards sont à la charge de l'État.
- Programme quinquennal 2010-2014 (en cours de réalisation), pour le raccordement de 1 000 000 foyers en gaz et 222 000 foyers en électricité, pour un montant de 370 G.DA dont 278 GDA représentant la part de soutien de l'État;

- Programmes complémentaires et spécifiques (en cours d'engagement) pour un montant de 73 G.DA dont 55 G.DA représentant la part de soutien de l'Etat;
- Projets structurants : réalisation de deux gazoducs Illizi-Djanet et In Salah-Tamanrasset, pour un coût global de 31 G.DA dont 28 G.DA à la charge de l'Etat.

➤ **Soutien de l'Etat à la facturation de l'électricité :**

Dans le cadre de la politique de l'Etat pour le soutien aux populations du Sud, une réduction sur la facture des consommations de l'énergie électrique a été adoptée, au bénéfice des clients basse et moyenne tensions de treize (13) wilayas ci-après :

i) Sud : Adrar, Laghouat, Biskra, Béchar, Tamanrasset, Ouargla, Illizi, Tindouf, El Oued, Ghardaïa.

ii) Hauts plateaux : Djelfa, El Bayadh et Naama.

- **Pour les régions du Sud :**

Deux niveaux de soutien ont été identifiés :

- 50% de réduction pour les clients abonnés basse tension ménages et agriculteurs, dans la limite d'une consommation de 12 000 kwh/an, conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 11-11 du 18 juillet 2011 portant loi de finances complémentaire pour 2011.
- 10 % de réduction pour les clients abonnés basse et moyenne tension exerçant des activités économiques hors agriculture, dans la limite d'une consommation de 200 000 kwh/an, conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi n°10-01 du 26 août 2010 portant loi de finances complémentaire pour 2010.

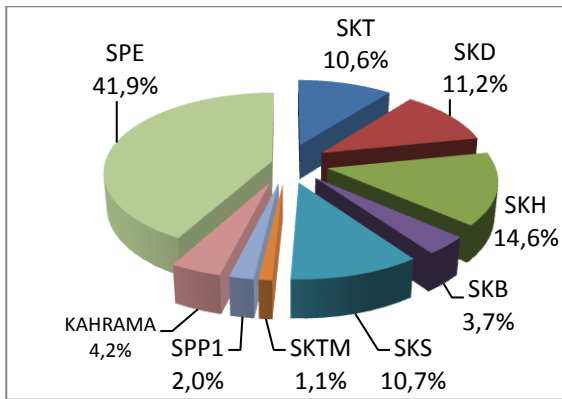
- **Pour les trois wilayas des Hauts Plateaux :**

10 % de réduction pour les clients abonnés basse et moyenne tension, conformément à l'instruction interministérielle n°02 du 07 août 2001, relative à la réduction de la facturation de l'électricité dans les wilayas du sud.

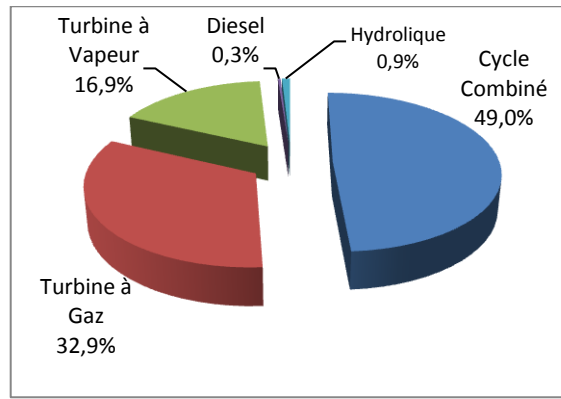
II- Développement des infrastructures électriques et gazières:

➤ **Evolution de la production de l'électricité :**

Une évolution conséquente de la capacité de production d'électricité installée a été enregistrée ces dernières années ; elle est passée de 6 753 MW en 2004 à 15 957 MW en 2014, soit un taux d'évolution de 136 % en dix ans. La répartition par filière et producteur pour l'année 2014 est illustrée ci-dessous:



Par producteur



Par filière

SPE: Société Algérienne de production de l'électricité

SKTM:Shariket Kahraba Wa Taket Moutadjadida

SKS:Shariket Kahraba Skikda

SKH: Shariket Kahraba Hadjret enouss

SKT: Shariket Kahraba Terga

SKD: Shariket Kahraba Koudiet Eddraouch

SKB: Shariket Kahraba Berrouaghia

SPP1: Centrale hybride de Hassi Rmel

Kahrama : Complexe de dessalement d'eau de mer et de production d'électricité d'Arzew.

➤ **Evolution de la Puissance maximale appelée (PMA):**

Durant ces dernières années, la puissance maximale appelée du réseau national interconnecté est passée de 7 718 MW en 2010 à 10 927 MW en 2014, soit une évolution de 41,5%. Pour les réseaux du sud l'évolution enregistrée a dépassé largement les 50 % en cinq ans.

Unité : **MW**

	2010	2011	2012	2013	2014
RIN*	7 718	8 747	10 363	10 464	10 927
PIAT**	149	172	199	232	261
RIS***	-	139,7	175,7	208,4	214

(*) RIN : Réseau Interconnecté National ;

(**) PIAT: Pôle In Salah – Adrar – Timimoun

(***) RIS : Réseaux Isolés du Sud.

➤ **Evolution des indicateurs socio-économiques:**

Le tableau ci-après illustre l'évolution de différents indicateurs de 2010 à 2014 :

Branche	Indicateurs	2010	2014
Electricité	Taux d'électrification (%)	98,6	98,7
	Nombre d'abonnés*(U)	6 803 371	8 092 350
	Consommation nationale (Gwh)	35 803	49 192
	Longueur des réseaux	Distribution (Km)	256 283
Transport (Km)		21 616	26 496

Gaz	Taux de pénétration gaz (%)	45,34	52,32	
	Nombre d'abonnés**(U)	3 095 096	4 249 857	
	Consommation nationale (Mm ³)	7 954	11 900	
	Longueur des réseaux	Distribution (Km)	52 404	74 360
		Transport (Km)	11 601	16 365

* Tous niveaux de tension confondus (HT/MT/BT)

** Tous niveaux de pression confondus (HP/MP/BP)

➤ **Perspectives de développement des infrastructures électriques et gazières entre 2015-2018:**

Pour l'électricité :

Les variations de la consommation d'électricité sont en général analysées sous l'angle de la sécurité d'approvisionnement ; il s'agit de garantir la continuité de fourniture même lors des pics les plus élevés de consommation. Ces variations recouvrent ainsi des enjeux importants en termes de dimensionnement du réseau électrique et du parc de production d'électricité.

Les consommations électriques de pointe se traduisent par des besoins importants en puissance qui nécessitent à leur tour des investissements lourds et coûteux pour le développement des infrastructures de production électrique et du réseau de transport et de distribution, qui doivent être dimensionnés de façon permanente pour supporter les besoins extrêmes.

C'est dans ce cadre que Sonelgaz et ses filiales prévoient la réalisation entre 2015 et 2018, des capacités de production, transport et de distribution d'électricité ci-après :

- Production : une capacité de 14 049 MW, soit 10 325 MW en cycle combiné et 3 724 MW en turbine à gaz.
- Transport : 11 852 km de lignes et 301 postes
- Distribution : 75 744 km et 36 462 postes.

La stratégie d'exécution de ce programme consiste en la mise en œuvre d'une série de projets industriels en partenariat basés sur la valorisation des ressources locales. Il s'agit avant tout de développer une industrie nationale chargée d'assurer la fourniture des équipements destinés au secteur de l'énergie électrique.

Pour le gaz :

Le marché d'approvisionnement national en gaz naturel, est fondé sur une capacité de transport du gaz adaptée aux besoins des clients.

L'enjeu majeur auquel doit répondre le développement du réseau est d'apporter au marché national du gaz les capacités nécessaires et suffisantes, dans les conditions économiques compatibles avec la qualité de service attendue par les utilisateurs du réseau.

Aussi, le développement de nouvelles capacités d'acheminement et la réhabilitation des ouvrages en exploitation sont un axe majeur de la stratégie du gestionnaire du réseau de transport du gaz, dans le cadre de ses missions de satisfaction de l'approvisionnement national en gaz.

Les efforts seront maintenus également en termes de développement des infrastructures de distribution du gaz pour améliorer l'accès de la population au gaz naturel et assurer un équilibre socio-économique régional du pays.

Les perspectives de développement du réseau gazier portent sur la réalisation de 757 ouvrages gaz et 682 DP gaz.

Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique:

a- Energies renouvelables :

Un programme visant à développer le potentiel national en énergies renouvelables et en efficacité énergétique a été adopté par le gouvernement en 2011. Ce dernier a connu une phase expérimentale consacrée au test des différentes technologies disponibles, à la réalisation de projets pilotes, parmi lesquels : la Centrale électrique hybride (Gaz-solaire) de Hassi R'Mel, la centrale photovoltaïque de Ghardaïa et la ferme éolienne d'Adrar.

Les résultats encourageants de cette phase, ajoutés aux évolutions technologiques et à la baisse des coûts de certaines filières de production d'électricité telles que les filières du photovoltaïque et de l'éolien, ont amené le secteur à la révision du programme dans le sens d'un renforcement de l'ambition en la matière.

Ainsi, un programme actualisé volontariste a été adopté récemment par le Gouvernement et vise à l'augmentation des capacités de production en énergies renouvelables à 22000 MW dans le parc national, à l'horizon 2030, dont plus de 4500 MW seront réalisés d'ici 2020.

Le développement des énergies renouvelables dans le cadre de ce programme, concerne les filières de l'éolienne, le solaire photovoltaïque, le solaire thermique (CSP), la cogénération, la biomasse et la géothermie.

Ce programme, qui vise une part de renouvelable de près de 27% dans le bilan de production d'électricité à l'horizon 2030, prévoit de mobiliser l'ensemble des ressources nécessaires en faisant appel aux investissements privés et publics, nationaux et internationaux. Il permettra en conséquence d'épargner un volume de gaz naturel d'environ 300 milliards de m³.

Un mécanisme d'encouragement basé sur les tarifs d'achat garantis par une réglementation a été mis en place afin de permettre aux investisseurs privés et publics nationaux et internationaux de participer à la réalisation de ce programme.

b- Efficacité énergétique

La mise en œuvre de l'efficacité énergétique permet d'atteindre une consommation plus efficace et optimale de l'énergie dans le résidentiel, le transport et l'industrie. Un programme conséquent a été lancé dans ce sens et dont la réalisation permettra des économies d'énergies importantes. Ce programme, qui touche plusieurs secteurs d'activité, consiste à :

➤ **le résidentiel :**

- ✓ isolation thermique de 100 000 logements/an ;
- ✓ diffusion de 10 millions de lampes à basse consommation (LBC) ;
- ✓ introduction de 1,1 million de lampes à sodium pour l'éclairage publique ;
- ✓ diffusion de chauffe-eau solaire à raison de 200 000 m²/an ;

➤ **le transport :**

- ✓ conversion de 1,3 million de véhicules particuliers ;
- ✓ acquisition de 11000 bus GNC ;
- ✓ et conversion de 11000 véhicules au GNC ;

➤ **l'industrie :**

- ✓ réalisation d'audits énergétiques et promotion de la cogénération ;
- ✓ amélioration de procédés thermiques et amélioration de l'usage électrique ;

En outre, une grande campagne de sensibilisation est menée à travers les médias auprès du grand public sur le comportement à adopter pour éviter le gaspillage dans la consommation de l'énergie.

IV- Actions en matière de développement socioéconomique :

Raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz :

En matière de développement socioéconomique, le secteur a entrepris plusieurs actions pour assurer l'accès à l'énergie. De réelles avancées ont été réalisées dans ce domaine, dont notamment le raccordement aux réseaux de l'électricité et du gaz, comme présenté plus haut.

En outre, le secteur de l'énergie accorde une importance accrue au développement de l'énergie solaire, notamment au Sud ainsi que dans les régions isolées. A ce titre, il y a lieu de citer l'électrification au solaire de 18 villages du grand Sud.

Dessalement d'eau de mer :

Le secteur de l'Énergie en collaboration avec celui des Ressources en Eau, est impliqué dans la mise en œuvre du programme national de dessalement d'eau de mer.

Le recours à cette alternative devient indispensable pour sécuriser l'alimentation en eau potable des populations des villes côtières, compte tenu de l'accroissement rapide de la demande en eau dans les secteurs de l'irrigation et l'industrie.

Ainsi, le secteur par le biais de l'AEC, a mis en œuvre un programme pour la réalisation de douze stations de dessalement d'eau de mer, d'une capacité de production globale de 2,2 millions de m³ par jour. À ce jour, onze unités ont été mises en exploitation pour une capacité totale de 2,1 millions de m³ par jour. La station d'El-Tarf étant en cours de développement.

V- Actions en matière de communication :

Par souci de mieux faire connaître le cadre réglementaire régissant nos activités, la stratégie adoptée par le secteur de l'énergie en matière de communication repose sur un ensemble de d'outils et techniques qui comprennent entre autres, les publications, les médias, Internet, ainsi qu'à travers l'organisation d'évènements et de séminaires.

Le portail du ministre (<http://www.mem-algeria.org>) qui se veut d'être une fenêtre ouverte sur l'extérieur, permet la diffusion et l'échange d'informations.

En plus des rubriques qui donnent un descriptif des activités du secteur, on y trouve des rubriques destinées aux opérateurs exerçant dans les activités du secteur notamment celles ayant un impact sur la sécurité des biens et des personnes. On y trouvera également les adresses des sites-Web des agences et entreprises du secteur.

En outre, le secteur diffuse régulièrement des publications et rapports en lien avec ses activités et en direction des différentes cibles, notamment, les opérateurs, les consommateurs, les investisseurs et les médias et disponibles en téléchargement au niveau des sites web du ministère et des agences et entreprises sous tutelle.

Aussi, le secteur a mis en place, à travers son agence ALNAFT, un cadre de dialogue permanent, et ouvert, à travers notamment des rencontres et des réunions d'écoute avec les compagnies pétrolières désirant activer en Algérie en vue de trouver les voies et moyens de concilier les intérêts de toutes les parties.

VI- Santé, Sécurité et Environnement (HSE):

En vue de répondre aux préoccupations en matière de préservation de l'environnement, de la santé des travailleurs et de la sécurité industrielle (HSE), le secteur a initié un vaste programme de réforme. Le nouveau cadre législatif a introduit un ensemble d'obligations auxquelles doivent se soumettre toutes les entreprises nationales et étrangères activant dans le secteur. Il vise :

- La réduction des gaz torchés et la séquestration de dioxyde de carbone (CO2) au niveau des gisements ;
- La promotion de l'utilisation des carburants propres (GPL/C et GNV) ;
- La protection des citoyens des risques industriels (ex : délocalisation de la ville de Hassi Messaoud) ;
- Le lancement de campagnes de prévention et de sensibilisation sur les risques liés à l'utilisation de l'électricité et du gaz ;
- Constitution d'une banque de données sur les accidents et incidents au niveau du secteur.

-----000-----